

Bilan simplifié de la section HAUTE VIENNE pour l'année 2023

Bilan simplifié avant répartition des organisations syndicales

Bilan simplifié avant répartition							
actif	N			N-1	Passif	N	N-1
	Brut	Amortissement et dépréciation	net	net			
Actif immobilisé(1)	1087	1087	0	0	Fonds syndicaux	23343	23343
actif incorporel	0	0	0	0	Réserves	0	0
actif corporel	1087	1087	0	0	report à nouveau	-1738	1381
actif financier	0	0	0	0	Résultat	-380	-3119
					Total(1)	21225	21605
Actif circulant(2)	0	0	0	0	Provisions(2)	0	0
stock et fournitures	0	0	0	0	Fonds dédiés(3)	0	0
créances	0	0	0	0	dettes financières	0	0
Disponibilités(3)	21225		21225	21605	Dettes diverses	0	0
					Total(4)	0	0
Comptes de régularisation(4)	0			0	Comptes de régularisation(5)	0	0
total(1+2+3+4)	22311	1087	21225	21605	total(1+2+3+4+5)	21225	21605

Compte de résultat simplifié des organisations syndicales

Compte de résultat simplifié					
Charges	Exercice N	Exercice N-1	Produits	Exercice N	Exercice N-1
Charges d'exploitation(1)	17066	19572	Produits d'exploitation(1)	16010	16347
achats	921	1431	Cotisations	10159	11381
autres charges externes	0	217	Subventions	1820	1930
autres services extérieurs	5879	7363	Autres produits	2386	2370
Impôts et taxes	0	0	Transfert de charges	1645	666
Charges de personnel	0	0	Reprises des amortissements et provisions	0	0
Autres charges	10267	10560			
Dotations aux amortissements et provisions	0	0			
Charges financières(2)	0	0	Produits financiers(2)	826	105
Charges exceptionnelles(3)	150	0	Produits exceptionnels(3)	0	0
Engagements à réaliser sur contribution de financement(4)		0	Contribution de financement report des ressources non utilisés des exercices antérieurs(4)	0	0
total(1+2+3+4)	17216	19572	total(1+2+3+4)	16836	16453
Solde créditeur:Excedent	0		Solde débiteur:Déficit	-380	

ANNEXE DES COMPTES

FO COM Syndicat de la Haute Vienne Exercice clos au 31 décembre 2023

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 21225 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de 380 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

1 : PRINCIPES COMPTABLES, MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base qui ont pour objet de fournir une image fidèle du Syndicat.

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

Spécificité liée à la comptabilisation des cotisations

Le fait générateur de la cotisation est constaté lors de l'encaissement effectif de la cotisation. Il en est de même de la comptabilisation des produits relatifs aux prestations annexes à la cotisation.

2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

Immobilisations incorporelles et corporelles

Néant

Valeur brute

Les immobilisations incorporelles et corporelles ont été évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises, ristournes et escomptes de règlement.

Les amortissements sont calculés suivant les modes et les durées ci-dessous :

	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Logiciel	1 an	Linéaire
Aménagement terrain et constructions	5 ans	Linéaire
Matériels de transport	5 ans	Linéaire
Matériels de bureau et informatique	3 ans	Linéaire
Mobilier de bureau	10 ans	Linéaire

Disponibilités

Les sommes disponibles en banque ou en caisse ont été valorisées à leur valeur nominale.

3 : FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Deux exemples de dépenses importantes ↙

- 1- Le Congrès Départemental pour un montant de 950 €
- 2- Copie de tracts, papier et encre pour un montant de 920 €
- 3- Déplacements visites de bureaux année 2023 pour un montant de 510 €

4 : ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture n'est à signaler.

5 : RESSOURCES DE L'ANNÉE

Ressources à retenir pour la détermination des seuils.

- Voir document annexe

6 : CONTRIBUTIONS PUBLIQUES DE FINANCEMENT

Néant

7 : ACTIONS DE SOLIDARITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES

Néant

8 : CONTRIBUTIONS EN NATURE

Les mises à disposition de personnes dont bénéficie le syndicat représentent :

- 3 personnes
- 1 Secrétaire Départementale
- 1 Secrétaire Départemental Adjoint
- 1 Trésorière Départementale (à mi-temps)

Bilan des ressources de la section HAUTE VIENNE pour l'année 2023

Ressources de l'année 2023	
Cotisations reçues.....	10 159,17 €
Reversement de cotisations.....	5 153,37 €
Subventions reçues.....	1 820,00 €
Autres produits d'exploitation perçus.....	2 386,15 €
Produits financiers perçus.....	825,78 €
Total des ressources.....	10 037,73 €